

**MALADIES de la PEAU et VICES du SANG**  
SPECIALITES RENOMMEES  
Laboratoires scientifiques de la PHARM<sup>ie</sup> DU TRICHON ROUBAIX  
Docteur VERHAEGHE  
Renseign. tous les jours  
Mon. - sprach vlaamsch

# Journal du Nord

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et Hlmtrôphes.....	3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00
France et Belgique.....	» 23.00; » 43.00; » 80.00
Etranger: Tarif A.....	» 35.00; » 70.00; » 140.00
» Tarif B.....	» 50.00; » 100.00; » 200.00

ANNONCES.....  
REDACTION.....

ROUBAIX.....	63 & 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6
TOURCOING.....	33, rue Carnot. Téléph. 37.
LILLE.....	3, rue Falckherbe. Tél. 57.07.
PARIS.....	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 00.40.

Les clients soucieux d'élégance auront la vision nette de la MODE NOUVELLE en ROBES et MANTEAUX EN VISITANT LE PALAIS de la NOUVEAUTE 29, Rue Pierre-Motte, 29 ROUBAIX

## BILLET PARISIEN

### La campagne contre l'occupation marocaine

(D'UN REDACTEUR SPECIAL)

PARIS, 21 JUIN (MINUIT).

La Chambre a abordé, cet après-midi, la discussion des interpellations sur les incidents du Maroc. Nous avons déjà eu l'occasion de montrer que les péribles événements qui viennent de se dérouler dans le Tafilalet sont exploités par les socialistes et leurs alliés politiques à des fins électorales. La manœuvre que nous avions eu à esquisser vendredi dernier, à propos de la fixation de la date du débat, s'est développée aujourd'hui; elle a même pris de tels développements qu'il a fallu reporter à mardi la suite de la discussion. Le mardi 25 juin, on reparlera du Maroc au Palais-Bourbon, au lieu d'aborder le débat sur les dettes extérieures, qui est renvoyé à vendredi prochain.

Raisons sans valeur les sottes attaques de M. Cachin contre l'occupation du Maroc. Les orateurs communistes répètent sans se lasser le catéchisme bolchéviste dont ils savent qu'il ne convaincra personne, tant ils ont conscience de son ineptie; mais il faut bien exécuter les consignes de Moscou!

C'est M. Daladier qui a résumé la thèse de l'opposition au sujet de l'affaire marocaine. D'après le président du parti radical-socialiste, ce qui vient de se dérouler est la faute aux militaires qui veulent étendre leur influence coûte que coûte. Les militaires sont cause de tout le mal et, si notre armée est désorganisée, la responsabilité en incombe à l'état-major.

Ce langage ne pouvait pas ne pas soulever les protestations de tous les députés nationaux. C'est une besogne facile et d'ailleurs bien propre à activer cette désorganisation dont se plaint M. Daladier, que celle qui consiste à jeter la discrédit sur toute une institution. M. Paulru, à qui ses attaques politiques ne permettraient certainement pas de se faire le complice d'une politique coloniale quelque peu aventureuse, est venu affirmer que le plan d'occupation du Tafilalet n'existe que dans l'imagination des interpellateurs. Mais n'espérons pas que ces hommes de parti-pris puissent être convaincus.

### AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS



(Wide World photos.)  
M. D'ANDIGNY  
nouveau président du Conseil municipal de Paris

### Pendant le dernier trimestre le nombre des décès a excédé de 70.205 celui des naissances

La direction de la statistique générale de la France vient de communiquer les chiffres concernant le mouvement de la population au cours des premiers trimestres 1929 et 1928.

	1929	1928
Mariages.....	61.285	67.921
Divorces.....	4.206	3.958
Naissances d'enfants vivants.....	188.467	197.220
Mort-nés.....	7.360	7.821
Décès de moins d'un an.....	21.016	16.373
Décès d'un an et plus.....	237.656	173.123
Décès au total.....	258.672	189.496
Excédent ou déficit des naissances.....	70.205 +	7.733

« Le premier trimestre 1929 a fourni un excédent de 70.205 décès; on avait constaté dans la période correspondante de 1928 un excédent de 7.733 naissances; et, en 1927, un excédent de 32.253 décès.

« L'excédent des décès résulte: d'une part, d'une légère diminution du nombre des enfants nés vivants (188.467 en 1929, contre 197.226 en 1928 et 89.575 en 1927); mais surtout d'un très fort accroissement du nombre des décès (258.672 en 1929, au lieu de 189.496 seulement en 1928 et 221.867 en 1927). Cette augmentation est due à l'épidémie de grippe et aux rigueurs d'un hiver exceptionnel qui ont déterminé une recrudescence de mortalité par maladies des voies respiratoires.

« Ces conditions défavorables ne sont pas particulières à notre pays. Dans le seul pays dont les résultats sont actuellement connus, l'Angleterre, on a constaté un déficit de 44.112 décès dans le premier trimestre 1929, au lieu d'un excédent de 31.611 naissances pour les trois premiers mois de 1928, résultant d'une diminution de 7.745 dans le nombre des naissances et d'un accroissement de 67.978 dans celui des décès.

### M. Poincaré continue son exposé sur les dettes et les réparations

Paris, 21 juin. — Réunies sous la présidence de M. Malvy, les Commissions des Finances et des Affaires étrangères ont entendu, cet après-midi, la suite de l'exposé de M. Poincaré sur les dettes. Examinant la question du règlement au 1<sup>er</sup> août prochain de la dette commerciale des stocks — 400 millions de dollars, — M. Poincaré a indiqué les avantages et les inconvénients qui résulteraient du remboursement à l'échéance de cette somme.

Il a donné également connaissance des suggestions envisagées par les agents du gouvernement français, aux Etats-Unis, jusqu'au moment où a été exposé le rapport des experts. Il a précisé les conditions dans lesquelles les Etats-Unis accepteraient l'ajournement jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1930, de l'échéance dans le cas où l'accord Mellon-Bérenger serait ratifié par la France, avant le 1<sup>er</sup> août 1929.

Le président du Conseil, résumant son exposé, a déclaré que l'examen approfondi de dossier et notamment de ce fait nouveau: la liaison établie, en fait, pour la première fois, entre les dettes et les réparations l'avait déterminé à conclure en faveur de la ratification de l'accord Mellon-Bérenger et il a appelé l'attention des deux Commissions sur les conséquences d'une décision contraire.

Puis, s'expliquant sur le mode de ratification, M. Poincaré a rappelé le dépôt le neuf juillet 1928, du projet de loi ayant pour but la ratification de l'accord conclu à Washington, puis le 22 octobre 1928 la consultation du professeur Jeze, approuvée par les professeurs Luguit et Henri Berthelmy.

Le président du Conseil a déclaré qu'il croyait que la thèse soutenue dans cette consultation n'était pas discutable, bien qu'il n'eût jamais été dans sa pensée de dessaisir les Chambres, malgré elles.

Il a ajouté qu'il exposerait les arguments pour ou contre la ratification par décret, qu'il ferait par suite de ses préférences et qu'en définitive, il laisserait à la Chambre toute sa liberté.

### LE 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE de l'élection de M. René Bazin à l'Académie française

Paris, 21 juin. — Le vingt-cinquième anniversaire de l'élection de M. René Bazin à l'Académie française a été célébré au Palais de l'Institut en présence d'une nombreuse et brillante assistance, au premier rang de laquelle on remarquait la plupart des confères à l'Académie de M. René Bazin, des membres de l'Institut, des prélats et de nombreuses personnalités. En l'absence de M. Paul Bourget, le discours que celui-ci devait prononcer comme président du Comité, a été lu par M. Henry Bordeaux.

Il y disait notamment: Vos premiers livres ont révélé en vous un artiste d'une totale indépendance qui ne se rattache à aucun des groupes alors en vogue. Vous vous étiez élevés avec la netteté de la vision la plus directe les façons de sentir et d'agir des gens de chez nous. Aucun artifice dans vos récits. Aucune recherche dans votre style. Vous avez tout un monde à l'intérieur, et souffrez dans vos yeux. Vous avez le souci de la plus stricte exactitude dans la peinture de vos personnages, de leurs moeurs, de leur métier, de leur décor, et vous ne relâchez rien du naturalisme. Votre scrupule était pareil pour descendre en analyse dans le plus intime de leur conscience et vous ne relâchez pas davantage du roman psychologique. Vous pratiquez avec un fermeté qui ne s'est jamais démentie le grand principe cher à Goethe et qui demeure la règle la plus haute de la science et de l'art, celui de la soumission à l'objet. Et vous aviez la chance que cet objet à comprendre et à représenter fut un coin de pays où se continue la vraie vie française, laborieuse et sobre, traditionnelle et modérée, celle que nous ne montrons pas sans aux étrangers et pourtant elle seule capable de faire honneur à notre pays.

Après les discours de M. François Saint-Maur, qui parla de la vie universitaire de M. René Bazin, M. René Doumic, au nom de la « Revue des Deux Mondes », félicita son collaborateur.

Puis M. Henry Bordeaux souligna le bel exemple de la vie littéraire de M. René Bazin et M. Oberkirch, sous-secrétaire d'Etat, apporte le salut reconnaissant de l'Alsace que le jubilaire a chantée dans « Les Oberlé ».

La cérémonie s'est terminée par les remerciements émus de M. René Bazin.

### DES AVIATEURS ESPAGNOLS vont entreprendre un raid Espagne-Amérique et retour

Madrid, 21 juin. — L'hydravion « Numancia », ayant à bord les aviateurs Franco, Gallarza Ruiz de Alda et le mécanicien Pryez, prendrait son vol cet après-midi, de Los Alcañares, près de Carthagène. Les aviateurs n'auraient pas l'intention d'effectuer comme on le dit, le tour du monde. Ils se dirigeraient vers les Açores, puis New-York, avec amersage éventuel à Halifax. De là, les aviateurs se rendraient à Washington, puis retourneraient en Espagne par Terre-Neuve. On compte que ce voyage s'effectuera en une dizaine de jours.

### Maryse Bastié a dû abandonner sa tentative

Le Bourget, 21 juin. — Mme Maryse Bastié a atterri à 5 h. 37, ce matin, faute d'essence. On sait que l'aviatrice tentait de battre le record féminin de durée.

### LA CATASTROPHE DE GRAMMONT



On sait qu'un terrible accident de chemin de fer s'est produit mercredi à Viane-Maerbeke, près de Grammont, en Belgique. Un train, après avoir déraillé par suite d'un affaissement de terrain, a été tamponné par un autre train qui arrivait en sens inverse. Neuf morts et de nombreux blessés, tel a été le tragique bilan de cette catastrophe. Nous publions aujourd'hui une photographie des lieux de l'accident. A droite, on voit couchée la locomotive qui a tamponné le train de gauche sorti des rails.

### La Chambre s'occupe du Code du travail et des incidents du Maroc

Paris, 21 juin. — La Chambre a continué vendredi matin, la discussion générale du projet de loi portant modification du code du travail (régime de la durée du travail, de l'arbitrage en matière de différends collectifs du travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture).

Une intervention de M. Loucheur

M. Loucheur, ministre du Travail, monte à la tribune. Il montre d'abord l'intérêt social qu'il y a pour les patrons à entrer tout de suite en conversation avec leurs ouvriers en grève ou sur le point de se mettre en grève et il cite plusieurs cas où de pareilles réunions auraient évité des semaines de souffrances pour les ouvriers et des pertes pour l'usine. « On prétend que le projet pêche à la base parce que la première convention n'est pas obligatoire. De la conciliation et de l'arbitrage, on a fait un jeu de mots. On a reproché au Gouvernement et à la Commission l'intervention des syndicats dans cette première entrevue. Qu'est-ce que c'est que toutes ces histoires, que signifient les grands discours sur les bienfaits des syndicats pour ne pas permettre ensuite aux ouvriers, s'ils le désirent, de se faire assister des délégués de leur syndicat pour défendre leurs intérêts? »

M. Loucheur dit qu'il n'a pas l'intention de faire un effort va être tenté pour éviter les conflits et quand ce syndicat voudra intervenir dans le même sens, on lui dirait: Non, je n'ai pas confiance en toi.

M. Duval-Arnaud. — Vous déformez notre pensée.

M. Loucheur. — Mais non, c'est un point très important. Je suis convaincu que plus nous ferons confiance aux syndicats et plus ils seront raisonnables. (Applaudissements.)

M. Tullier (Pas-de-Calais), insiste à son tour sur la nécessité des interventions de délégués de syndicats comme garantie.

M. Buisson donne lecture de l'article premier du texte proposé. De la conciliation et de l'arbitrage en matière de différends collectifs du travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture.

M. Loucheur adopte cette modification, proposée par le ministre, de l'arbitrage en matière de différends collectifs du travail. On arrive à la discussion de l'art. 104 du code du travail modifié. L'article précise que l'entrevue de conciliation est obligatoire en cas de conflit du travail.

M. de Haut (Jura), demande que l'entrevue ait lieu obligatoirement avant tout arrêt du travail.

M. Chabrus, rapporteur. — Vous risquez de restreindre les libertés syndicales.

M. Loucheur. — Veut-on aboutir à la suppression du droit de grève, ce serait donner un argument aux communistes.

M. de Haut soutient un amendement à l'art. 104, demandant que la loi ne joue que pour les établissements agricoles occupant plus de dix ouvriers.

L'amendement de M. Chabrus est repoussé par 313 voix contre 257.

M. de Haut soutient un amendement à l'art. 104, demandant que la loi ne joue que pour les établissements agricoles occupant plus de dix ouvriers.

L'amendement de M. Chabrus est repoussé par 313 voix contre 257.

### Le Sénat discute le projet de loi sur les loyers

Paris, 21 juin. — Le Sénat a repris vendredi matin la discussion du projet sur les loyers.

Après la discussion générale on passe à la discussion de l'article premier qui est voté. On passe ensuite au détail des modifications sur l'art. 2.

M. Strauss demande au Sénat de reprendre le texte de la Chambre.

M. Barthou. — Il ne s'agit pas seulement ici des locataires de Paris, mais de ceux des villes de plus de 100.000 habitants. Pour les loyers de 4.000 à 6.000 francs à Paris même, le Gouvernement a pu se rendre compte, en consultant la préfecture de police, que le refus de prorogation pourrait entraîner de graves conséquences, et qu'il interviendrait à 3.000 logements.

M. Jousset défend énergiquement le texte de la Commission.

M. Barthou dit qu'il faudrait trouver un moyen terme entre le délai de cinq ans et celui de six mois.

M. H. Merlin suggère d'admettre pour cette catégorie de locataires de loyers supérieurs à 6.000 francs avant-guerre, une majoration de 200 % avec prorogation jusqu'en 1933.

M. Barthou tranche cette question, ce après-midi.

La séance de l'après-midi, qui précède toujours M. Doumer est ouverte à 15 h. 30. La discussion se poursuit sur l'amendement Strauss. La Commission a jeté du lest depuis ce matin. Le rapporteur, M. Morand, expose que conformément à un nouvel amendement de M. Linvar, la Commission a adopté à défaut un texte nouveau accordant un délai de grâce de six mois au locataire payant à Paris avant 1914 un loyer de 6 à 9.000 fr.

M. Paul Strauss maintient son amendement qui tend à accorder à ce locataire une prorogation allant jusqu'en 1934.

M. H. Merlin propose d'accorder aux locataires tout ce qu'il s'agit d'une prorogation d'un an, à condition qu'ils paient une majoration de 200 % sur le loyer de 1914.

M. Barthou accepte cette transaction. La Commission a aussi l'amendement de M. H. Merlin mis aux voix et adopté.

L'art. 2, modifié conformément à cet amendement, est adopté.

M. Linvar défend une disposition supplémentaire d'après laquelle la date d'expiration des prorogations prévues à l'article sera le terme de loyer d'usage dans les communes où la date de ce terme n'est pas le 1<sup>er</sup> juillet.

M. Barthou et la Commission acceptent et le projet de loi est voté.

On adopte les dix premiers articles et la suite de la discussion est renvoyée à demain matin 10 h. Séance levée à 18 h. 15.

### Un scandale financier

On s'occupe à Paris d'un nouveau scandale financier concernant une société américaine très connue dans le Nord de la France, la « Clara Swansea ».

L'attention de la section financière du Parquet était attirée, depuis quelque temps, sur certaines spéculations effectuées au marché hors cote sur les actions de la Société américaine des mines Clara Swansea, ayant son siège à Los Angeles et dont les titres étaient écotés dans le public français à un taux exagéré, « soufflé ». Les actions de la « Clara Swansea », dont la valeur à l'origine était de 2 fr. 50 (10 cents), ont atteint, à la fin de l'année dernière, un cours de 70 francs, que rien ne justifiait. Or, actuellement, elles sont pratiquement invendables.

Un marché fictif avait été établi pour elles et avait été organisé pour les faire monter.

Le contrôleur général Allec confia à la section financière de la Sûreté générale le soin de mener l'enquête. M. Perrier, commissaire spécial, chargé des recherches, aurait recueilli des preuves suffisamment graves pour que le Parquet ouvre une information. Celle-ci a été confiée à M. Audibert, juge d'instruction. Plusieurs personnes seraient impliquées dans les poursuites, notamment des démarcheurs, banquiers et remisiars, ainsi que certaines feuilles financières. M. Perrier et les inspecteurs principaux Lecœur, Lacoate et Plancke, ont perquisitionné à Paris, en banlieue et en province et ont entendu différents témoins.

M. Audibert a fait saisir les titres et les a introduits en France sans autorisation et n'avaient jamais satisfait au droit de timbre.

### LE SACRE DE Mgr GERLIER

Mgr Gerlier, évêque de Tarbes et Lourdes, sera sacré le 2 juillet, à Notre-Dame de Paris. S. E. le cardinal Dubois, prêtat coadjuteur, sera assisté de Mgr Roland-Gosselin, coadjuteur de Mgr l'évêque de Versailles et de Mgr Dubourg, évêque de Marseille, qui fut le confesseur du nouvel évêque au barreau de Paris et à l'Association catholique de la Jeunesse française.

### Le réquisitoire du procureur général au procès de Besançon

Besançon, 21 juin. — A l'audience de ce matin, M. Mettas, procureur général, commence son réquisitoire. « On a voulu faire ici le procès de la France, dit-il, mais je vous montrerai que ce n'est pas la France la coupable. »

Le procureur général a ouvert devant lui un volumineux dossier. A côté de lui, son substitut prépare d'autres dossiers aussi volumineux.

Le plan de son réquisitoire, le procureur général l'indique tout de suite. Il fera l'histoire des doléances des Alsaciens; il montrera en regard ce que la France a fait pour eux; il traitera ensuite des minorités nationales et montrera l'argent et l'appui allemands dans le mouvement autonomiste. Il en viendra enfin au cas Roos et démontrera que sa correspondance s'adressait au service d'espionnage du Reich.

Suivant fidèlement ce plan, M. Mettas démontre tout d'abord comment l'Allemagne, avant d'abandonner l'Alsace avait tenté de lui inculquer le virus de l'autonomisme. Il décrit les efforts des germanophiles depuis l'armistice; il le fait minutieusement, comptant son réquisitoire de longues lectures, que fait à sa place et pour lui permettre de reposer sa voix un peu fatiguée, son substitut, M. Gardon.

« Les élections de 1919, dit M. Mettas, se sont faites unanimement sous le signe de l'unité. Dès ce moment, le plébiscite était fait, mais depuis, selon un plan concerté, on a empoisonné l'Alsace. » C'est le récit de ce long empoisonnement que fait M. Mettas. Tout ce qu'a fait la France, on le critique avec acrimonie, avec méchanceté.

Le procureur évoque les commissions de triage, l'affaire des potasses d'Alsace et la question des traitements en Alsace, misérable prétexte d'agitation à ses yeux. Il aborde ensuite la question linguistique.

### Ce que la France a fait pour l'Alsace

Le PROCUREUR GÉNÉRAL. — Qu'a voulu la France? Simplement que les français soient enseignés en première ligne dans les écoles aux enfants qui y viennent; à ces enfants qui, malgré Roos et ses amis, seront de bons et loyaux Français.

M. Mettas établit ensuite le bilan des bienfaits de la France à l'Alsace: revalorisation du mark, paiements des dommages, etc.

Ces bienfaits, continue le procureur général, ils ont été bafoués et dénaturés. C'est l'œuvre de dénigrement, c'est la presse autonomiste qui s'en charge.

Le procureur général donne ensuite lecture de longs extraits de la Zukowsky et de la Volkstimmung.

« Vous m'écoutez, Messieurs les Jurés, demande le procureur général, je ne suis pas trop long? »

Les jurés écoutent avec attention ces minutieuses explications.

L'or allemand

Le procureur général étudie maintenant, au point de vue national, les sentiments des chefs de l'autonomisme. Ils font aujourd'hui les bons apôtres, mais au fond leur esprit est antifrançais.

M. Mettas ne doute pas non plus que l'argent étranger n'ait soutenu les journaux autonomistes.

L'or allemand, s'écrit le procureur général, a passé le Rhin pour faire vivre la Zunkunft et la Volkstimmung.

Et M. Mettas ne pense pas qu'affirmer de tels faits soit de nature, comme le prétend la défense, à compromettre les efforts de M. Briand et de M. Stresemann.

Au contraire, s'écrit-il, c'est faciliter la politique de détente que de signaler des faits qui pourraient y faire obstacle.

« A 11 h. 45, l'audience est suspendue.

« A la reprise, le procureur général entend de démontrer que si Dumser a touché de l'argent de l'Allemagne, cela prouve qu'il a suivi des exemples qu'il avait eu sous les yeux. Il ajoute que ce n'est pas seulement la caisse de Robert Ernst qui subventionna le mouvement autonomiste, mais aussi les fonds secrets du gouvernement du Reich.

Enfin, M. Mettas en arrive à la démonstration juridique du complot. Il prouve la résolution d'agir en démontrant que les autonomistes ont créé des journaux et des organisations dans un même but. Cette résolution est concertée et arrêtée, puisque tous les efforts des membres du Heimatsbund ont tendu dans cette direction. Il y a association de plusieurs personnes, puisque quatre autonomistes ont déjà été condamnés à Colmar et qu'un cinquième, M. Mettas du moins l'espère, le sera à Besançon. Enfin, l'objectif général est bien le renversement du régime actuel, puisque derrière le manteau de l'autonomisme on cherche à réaliser, en fait, le séparatisme.

Enfin dans la dernière heure de son réquisitoire, le procureur général parle du cas particulier de Roos. Pour lui il ne fait aucun doute que les lettres saisies à son domicile et écrites en langage convenu faisaient partie d'une correspondance échangée entre Roos et M. Bougartz qui, d'après lui, est un agent actif des services allemands.

Le PROCUREUR GÉNÉRAL. — Les intérêts primordiaux de notre patrie sont en jeu. Une Alsace aux mains de Roos et de ses amis, ce serait une nouvelle guerre. Réfléchissez-y, Messieurs les Jurés, vous qui avez tant souffert de la précédente.

Et M. Mettas ajoute:

« Ce serait un leurre de croire qu'un verdict de faiblesse serait un verdict d'apaisement. »

Le PROCUREUR GÉNÉRAL. — Rendez, Messieurs les Jurés, la tranquillité à la France et à l'Alsace. A ceux qui une mauvaise propagande a égaré, je dis: « Rentrez dans le giron de la patrie. »

M. Mettas, que son long effort de toute une journée a visiblement fatigué, rassemblant ses forces dans une émouvante péroraison, s'écrit: « On ne passe pas, on dit nos poils de Verdun, en 1916. On ne passera pas davantage aujourd'hui, ni demain! »

Les applaudissements éclatent au fond de la salle, tandis que le président lève rapidement l'audience.

Demain, plaidoirie de M<sup>rs</sup> Klein, Marcel Fourrier et André Berthop. Le verdict sera rendu vraisemblablement tard dans la soirée.

### Un homme tue sa femme à coups de revolver puis se suicide à Guerne-lez-Courtrai

Vendredi, vers 7 heures du matin, la petite commune de Guerne-lez-Courtrai a été mise en émoi par un terrible drame, provoqué par la neurasthénie et qui coûta la vie à deux personnes.

Eugène Vandendriessche, âgé de 35 ans, marchand d'huiles et de graisses, habitant 15, rue Haring, avant deux enfants issus de son premier mariage, s'était remarié avec Clémentine Vandereken, née en 1885, veuve de Victor Vandereken et qui, elle aussi, avait eu deux enfants de son premier mariage.

Les époux, mariés depuis deux ans, vivaient heureux, lorsque l'hiver dernier le mari fut atteint de neurasthénie, à tel point que la famille dut l'envoyer dans une maison d'asile, à Bruges, où il séjourna plusieurs mois.

Croyant être guéri, Vandendriessche revint et reprit ses occupations, mais bientôt il retombe malade. Il est des soupçons sur la conduite de sa femme, bonne ménagère qui était cependant à l'abri de tout reproche.

Vendredi matin, vers 6 h. 45, Vandendriessche se leva, bientôt suivi de ses enfants, qui descendent également, tandis que sa femme restait couchée. Quelques instants plus tard, le mari remonta dans la chambre y prendre un bonton de col.

C'est alors que saisissant un revolver, il en tira deux coups sur sa femme encore endormie, l'atteignant au-dessous de l'épaule gauche. Puis il se retourna l'arme contre lui et se tua d'une balle à la tempe.

Aux cris des enfants, accourus dès les premières détonations, des voisins allèrent chercher le garde-champêtre, M. Pierre Ghelkier, qui prévint M. le docteur Haerens et le Parquet de Courtrai.

M<sup>rs</sup> Vandendriessche était à l'agonie et expirait un peu plus tard.

Le Parquet de Courtrai est descendu sur les lieux vendredi après-midi. Ce drame a causé une vive émotion dans la commune et la foule stationna toute la matinée devant la maison où le drame s'était déroulé.

### A L'ACADÉMIE FRANÇAISE



M. Le Goffic, candidat au fauteuil de M. de Curel qui a obtenu 16 voix, au sixième tour, sur 33 votants

### Gien et Tournai

Le 30 juin sera inaugurée, à Gien, la pierre commémorative que la ville de Tournai a offerte à cette ville, à l'occasion du 500<sup>e</sup> anniversaire de la cheuchevée épique de Jeanne d'Arc à travers la France.

Ce sera une manifestation franco-belge particulièrement émouvante, qui rappellera la lettre célèbre que Jehanne écrivit, de Gien, aux Tournaisiens pour les inviter au sacre du Roy, à Reims.

La ville de Tournai sera représentée par M. Edmond Wibaut, son bourgmestre; M. Alphonse Beudin, conseiller communal et M. Léon Delvigne, secrétaire communal, qui accompagneront une importante délégation de dames de Tournai et M. le vicomte Gosse de Maulde, bourgmestre de Hamegnies-Chin, ancien conseiller provincial.

Les Tournaisiens seront officiellement reçus à cette occasion, non seulement par la Municipalité de Gien, mais aussi par celle d'Orléans, où ils doivent débarquer samedi prochain, dans l'après-midi.

L'administration municipale de la ville de Jeanne d'Arc n'a pas voulu laisser passer cette occasion de manifester aux représentants de la vieille cité française, beaucoup de clovis, ses sentiments de loyale et sincère amitié, qu'elle traduisait d'ailleurs par avance en ces termes, dans la lettre d'invitation qu'elle adressait à M. le Bourgmestre de Tournai, le 17 juin dernier:

« Il serait très agréable à la Municipalité d'Orléans de recevoir le bourgmestre de la grande cité belge, ainsi que ses collègues de l'administration et, à cet effet, j'ai l'honneur de vous inviter à vous arrêter, quelques instants le dit jour à l'Hôtel de Ville.

« Le maire d'Orléans, ses adjoints et le Conseil municipal tout entier vous accueilleront avec sympathie et cordialité dans la ville de Jeanne d'Arc.

« La délégation tournaisienne a accepté cette invitation empreinte d'une si grande cordialité.

« Elle nous honore beaucoup, répondait le bourgmestre de Tournai, et nous touche profondément.

« Ainsi se traduit l'amitié franco-belge qui, aux fêtes de Gien, se manifestera, à n'en pas douter, avec non moins d'enthousiasme. Et les Tournaisiens méritent une fois de plus le titre de « gentils et « loyaux » que leur donnait Jehanne en leur écrivant sa célèbre lettre.